



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 055/2026*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 30 AVRIL 2026*

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

**Absent** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Madame Céline GARCIA

**OBJET** : Subvention 2026 de la commune au Comité des Œuvres Sociales (COS) des personnels.

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de fixer la subvention annuelle 2026 de fonctionnement de la ville au COS des personnels.

Ainsi, au regard des comptes 2025 et du nombre croissant de personnels statutaires et de retraités de la fonction publique territoriale adhérents de cette association, à savoir 86 membres pour l'exercice 2025, M. le Maire propose d'allouer au COS une subvention de 15.500€, en un seul versement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'allouer au Comité des Œuvres Sociales des personnels de Saleilles, une subvention de fonctionnement 2026 de 15.500 €, en un seul versement ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20260430-dai-055-2026-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2026  
Date de réception préfecture : 06/05/2026